Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0108-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2025

N° CC_2026_0108

Séance du : mercredi 16 septembre 2026

Convocation du : 10 septembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Joseph FAVRE, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Rosanna DULLAART, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE

Représentés :
Thierry BOUVET par Carole DARCY, Guillaume MATHELIER par Joseph FAVRE, Chadia LIMAM par Maxime GACONNET, Dominique LACHENAL par Mylène SAILLET RAPHOZ, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX par Anne VINDEVOGEL, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Jean-Marc CHEVALLEY par Coralie FERNEX

Excusés :
Isabelle VINCENT, Stéphane PASSAQUAY

***

Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée d'une autonomie financière,

Vu l'alinéa 14 de ce même article qui dispose que le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Vu l'arrêté préfectoral n°n°PREF/DRCL/BCLB-2025-00020 en date du 14 mars 2025, relatif à la modification des statuts et compétences d'Annemasse – Les Voirons agglomération,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0108-DE

DE PRENDRE ACTE de la présentation de l'état des travaux de la CCSPL pour l'année 2025 tel que présenté en annexe.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/09/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0108-DE

Annemasse Agglo

ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) D'ANNEMASSE AGGLO

ANNEE 2025

I- Préambule

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la mise en place, dans les communes de plus de 10 000 habitants, d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette Commission a notamment pour fonction d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de service public. Pour Annemasse Agglo, cela concerne les services publics suivants :

- Eau potable et assainissement
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Transports urbains
- Tramway
- Centre de loisirs sans hébergement de la Bergue
- Office de tourisme des Monts du Genevois

Elle est également consultée pour avis, par l'assemblée délibérante, pour tout projet de délégation de service public et de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

En application du CGCT, « le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

La CCSPL comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales désignés par l'assemblée délibérante, soit au 1er janvier 2025 :

Présidente de la CCSPL : Madame Pauline Plagnat Cantoreggi

Représentants de l'assemblée délibérante :	Représentants des associations locales :
1. Christian Aebischer 2. Claude Anthonioz Rossiaux 3. Patrick Antoine 4. Marion Barges Delattre 5. Yves Cheminal 6. Laurent Gilet 7. Nadine Jacquier 8. Matthieu Loiseau 9. Louiza Lounis 10. Pascale Mayca 11. Amine Mehdi 12. Jean-Luc Soulat	1. Groupement des frontaliers 2. Association foncière pastorale du Mont Salève 3. Association coordination eau bien-être commun 4. Union départementale des associations familiales (UDAF) 5. Compost et Compagnie74 6. Banque Alimentaire de Haute-Savoie 7. Association de défense des intérêts du Vallon du Foron (ADIFOR)

Les membres du Conseil de développement d'Annemasse Agglo (Codev) sont également invités à assister à la CCSPL, le Codev étant régulièrement saisi sur des thématiques communes à celles présentées dans cette commission.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0108-DE

II- Activités de la CCSPL sur l'année 2025

La Commission s'est réunie à trois reprises en 2025 sur convocation de sa Présidente.

Date	service concerné	Objet de la réunion	Avis rendu
13/05/2025	Transports urbains Gestion déléguée	Présentation du rapport d'activités 2024 établi par le concessionnaire, la Société des Transports publics genevois (TPG)	Avis favorable
	Tramway Gestion déléguée	Présentation du rapport d'activités 2024 établi par le concessionnaire, la Société des Transports publics de l'Agglomération annemassienne (TP2A)	Avis favorable
20/05/2025	Centre de loisirs sans hébergement de la Bergue Gestion déléguée	Présentation du rapport d'activités 2024 établi par le concessionnaire, la Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie	Avis favorable
	Tourisme Gestion dans le cadre d'un établissement public à caractère industriel et commercial	Présentation du rapport d'activités 2024 établi par l'Office de tourisme des Monts du Genevois,	Avis favorable
16/09/2025	Eau potable et assainissement Gestion en régie directe	Rapport sur le prix et la qualité du service public 2024 établi par les services d'Annemasse Agglo	Avis favorable
	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés Gestion en régie directe	Rapport sur le prix et la qualité du service public 2024 établi par les services d'Annemasse Agglo	Avis favorable